
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 16 avril 2012 à 10 h 30
201, avenue Laurier, 5^e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur le maire Luc Ferrandez, maire d'arrondissement
Madame la conseillère Josée Duplessis, conseillère de la ville
Monsieur le conseiller Alex Norris, conseiller de la ville
Madame la conseillère Piper Huggins, conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Carl Boileau, conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Richard Ryan, maire suppléant

ABSENCES :

Monsieur le conseiller Richard Bergeron, conseiller de la ville

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Isabelle Cadrin, directrice d'arrondissement
Monsieur François Le Brun, secrétaire d'arrondissement substitut
Madame Marie-Hélène Banquet, analyste de dossiers

10.01 - Ouverture de la séance

Le secrétaire d'arrondissement substitut déclare la séance ouverte à 10 h 30.

CA12 25 0119

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 16 avril 2012.

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 16 avril 2012 en retirant le point suivant :

40.04 Adoption du Règlement (2012-06) modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

VOTE

Votent en faveur: Le conseiller Richard Ryan, la conseillère Josée Duplessis, la conseillère Piper Huggins et le maire Luc Ferrandez

Votent contre: le conseiller Alex Norris et le conseiller Carl Boileau

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES VOIX.

10.02

10.03 - Période de questions et requêtes du public

Aucune question n'est posée.

10.04 - Période de questions des membres du conseil

Aucune question n'est posée.

CA12 25 0120**Ordonnance établissant la permission de tourner à gauche depuis l'approche ouest de l'intersection du boulevard Saint-Joseph Est et de la rue De Lanaudière.**

ATTENDU la requête no 11-256375 - Demande d'enlever l'interdiction de tourner à gauche de l'ouest vers le nord le samedi et le dimanche sur la rue De Lanaudière depuis le boulevard Saint-Joseph Est;

ATTENDU les problèmes d'accessibilité pour les résidents de la rue De Lanaudière entre le boulevard Saint-Joseph et la rue Saint-Grégoire depuis la fermeture partielle de la rue Gilford entre les rues Chambord et De Lanaudière, et sa mise à sens unique vers l'est entre les rue De Lanaudière et Garnier;

ATTENDU QUE la modification à la signalisation demandée permettra de conserver une bonne fluidité sur le boulevard Saint-Joseph aux heures de grand achalandage;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par le conseiller Carl Boileau

et résolu :

D'édicter une ordonnance établissant la permission de tourner à gauche depuis l'approche ouest du boulevard Saint-Joseph, à l'intersection de la rue De Lanaudière.

De modifier la signalisation de prescription sur le boulevard Saint-Joseph Est à l'approche de la rue De Lanaudière comme suit :

1. De retirer la signalisation d'obligation d'aller tout droit entre 7 h et 9 h, et entre 15 h et 18 h, sur le boulevard Saint-Joseph Est à l'intersection de la rue De Lanaudière;
2. D'installer une signalisation d'obligation d'aller tout droit entre 7 h et 9 h, et entre 15 h et 18 h, du lundi au vendredi, sur le boulevard Saint-Joseph Est à l'intersection de la rue De Lanaudière.

De conserver toute autre signalisation en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1125385003

CA12 25 0121**Ordonnances relatives à la tenue de 13 promotions commerciales pour l'été 2012.**

ATTENDU QUE la fermeture de rues et de trottoirs à la circulation s'inscrit dans l'objectif de soutien aux associations de commerçants qui réalisent des promotions commerciales;

ATTENDU QUE la tenue de ces activités nécessite la fermeture temporaire de rues et de trottoirs ainsi que des dérogations aux règlements;

ATTENDU QUE les sociétés de développement commercial doivent respecter les exigences émises par le service d'incendie et par le service de police de la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE pour obtenir le permis de promotion commerciale, chacun des regroupements de commerçants doit avoir reçu l'approbation de son plan de propreté par la Direction des travaux publics de l'arrondissement;

ATTENDU QUE chacun des regroupements de commerçants doit récupérer, selon les normes en vigueur, les matières résiduelles recyclables générées par leurs activités de vente et de consommation;

ATTENDU QU'UN passage piéton de 1,8 mètre doit être maintenu sur les trottoirs dans le cas d'une promotion commerciale sur rue ouverte et qu'un couloir de 5 mètres doit être maintenu au centre de la rue dans le cas d'une promotion commerciale sur rue fermée à la circulation;

ATTENDU QUE chacun des regroupements de commerçants se soumettra, avant l'émission de leurs permis de promotion commerciale, à l'article 5 du *Règlement sur les promotions commerciales* (2003-11) qui exige que la demande de promotion commerciale soit accompagnée du dépôt d'un montant de 2 000 \$;

ATTENDU QUE l'opération des cafés-terrasses sur le domaine public est autorisée jusqu'à 1 heure sauf pour la fin de semaine du Grand Prix de Montréal où l'opération des cafés-terrasses est permise jusqu'à 3 heures;

ATTENDU QUE les promotions commerciales et l'opération des cafés-terrasses se terminent au plus tard à 23 heures le dimanche.

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par le conseiller Richard Ryan

et résolu :

D'ÉDICTER une ordonnance en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1) permettant la fermeture temporaire de boulevards, de rues et d'avenues sur les tronçons identifiés ci-dessous, aux dates et aux heures mentionnées :

Fermeture temporaire complète sur l'avenue du Mont-Royal Est :

- du mercredi 6 juin 2012 à 7 h jusqu'au dimanche 10 juin 2012 à 20 h, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Fullum;
- du jeudi 30 août 2012 à 7 h jusqu'au dimanche 2 septembre 2012 à 20 h, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Fullum;

Fermeture temporaire complète sur la rue Chabot :

- du mercredi 6 juin 2012 à 7 h jusqu'au dimanche 10 juin 2012 à 20 h, entre l'avenue du Mont-Royal Est et la rue Généreux;
- du jeudi 30 août 2012 à 7 h jusqu'au dimanche 2 septembre 2012 à 20 h, entre l'avenue du Mont-Royal Est et la rue Généreux;

Fermeture temporaire complète sur la rue Pontiac :

- du mercredi 6 juin 2012 à 7 h jusqu'au dimanche 10 juin 2012 à 20 h, entre l'avenue du Mont-Royal Est et la rue De Bienville;
- du jeudi 30 août 2012 à 7 h jusqu'au dimanche 2 septembre 2012 à 20 h, entre l'avenue du Mont-Royal Est et la rue De Bienville;

Fermeture temporaire complète sur l'avenue de l'Hôtel-de-Ville :

- du mercredi 6 juin 2012 à 7 h jusqu'au dimanche 10 juin 2012 à 20 h, entre la rue Marie-Anne et la rue De Varennes;
- du jeudi 30 août 2012 à 7 h jusqu'au dimanche 2 septembre 2012 à 21 h, entre la rue Marie-Anne et la rue De Varennes.

Fermeture temporaire complète sur le boulevard Saint-Laurent :

- du jeudi 7 juin 2012 à 00 h 01 jusqu'au lundi 11 juin 2012 à 5 h, entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins;
- du jeudi 14 juin 2012 à 00 h 01 jusqu'au lundi 18 juin 2012 à 5 h, entre la rue Sherbrooke et l'avenue du Mont-Royal;
- du jeudi 23 août 2012 à 00 h 01 jusqu'au lundi 27 août 2012 à 5 h, entre la rue Sherbrooke et l'avenue du Mont-Royal;

Fermeture temporaire complète sur la rue Milton :

- du jeudi 7 juin 2012 à 00 h 01 jusqu'au lundi 11 juin 2012 à 5 h, entre la rue Clark et le boulevard Saint-Laurent;
- du jeudi 14 juin 2012 à 00 h 01 jusqu'au lundi 18 juin 2012 à 5 h, entre la rue Clark et le boulevard Saint-Laurent;
- du jeudi 23 août 2012 à 00 h 01 jusqu'au lundi 27 août 2012 à 5 h, entre les rues Clark et le boulevard Saint-Laurent;

Fermeture temporaire complète sur la rue Prince-Arthur Ouest :

- du jeudi 7 juin 2012 à 00 h 01 jusqu'au lundi 11 juin 2012 à 5 h, entre la rue Clark et le boulevard Saint-Laurent;
- du jeudi 14 juin 2012 à 00 h 01 jusqu'au lundi 18 juin 2012 à 5 h, entre la rue Clark et le boulevard Saint-Laurent;
- du jeudi 23 août 2012 à 00 h 01 jusqu'au lundi 27 août 2012 à 5 h, entre la rue Clark et le boulevard Saint-Laurent;

Fermeture temporaire complète sur la rue Guilbault :

- du jeudi 7 juin 2012 à 00 h 01 jusqu'au lundi 11 juin 2012 à 5 h, entre les rues Clark et Saint-Dominique;
- du jeudi 14 juin 2012 à 00 h 01 jusqu'au lundi 18 juin 2012 à 5 h, entre les rues Clark et Saint-Dominique;
- du jeudi 23 août 2012 à 00 h 01 jusqu'au lundi 27 août 2012 à 5 h, entre les rues Clark et Saint-Dominique;

Fermeture temporaire complète sur la rue Roy Est :

- du jeudi 14 juin 2012 à 00 h 01 jusqu'au lundi 18 juin 2012 à 5 h entre la rue Saint-Dominique et le boulevard Saint-Laurent;
- du jeudi 23 août 2012 à 00 h 01 jusqu'au lundi 27 août 2012 à 5 h, entre la rue Saint-Dominique et le boulevard Saint-Laurent;

Fermeture temporaire complète sur la rue Saint-Cuthbert :

- du jeudi 14 juin 2012 à 00 h 01 jusqu'au lundi 18 juin 2012 à 5 h, entre la rue Clark et le boulevard Saint-Laurent;

- du jeudi 23 août 2012 à 00 h 01 jusqu'au lundi 27 août 2012 à 5 h, entre la rue Clark et le boulevard Saint-Laurent;

Fermeture temporaire complète sur la rue Napoléon Est :

- du jeudi 14 juin 2012 à 00 h 01 jusqu'au lundi 18 juin 2012 à 5 h, entre la rue Saint-Dominique et le boulevard Saint-Laurent;
- du jeudi 23 août 2012 à 00 h 01 jusqu'au lundi 27 août 2012 à 5 h, entre la rue Saint-Dominique et le boulevard Saint-Laurent;

Fermeture temporaire complète sur la rue Bagg :

- du jeudi 14 juin 2012 à 00 h 01 jusqu'au lundi 18 juin 2012 à 5 h, entre la rue Clark et le boulevard Saint-Laurent;
- du jeudi 23 août 2012 à 00 h 01 jusqu'au lundi 27 août 2012 à 5 h, entre la rue Clark et le boulevard Saint-Laurent;

Fermeture temporaire complète sur la rue Vallières :

- du jeudi 14 juin 2012 à 00 h 01 jusqu'au lundi 18 juin 2012 à 5 h, entre la rue Saint-Dominique et le boulevard Saint-Laurent;
- du jeudi 23 août 2012 à 00 h 01 jusqu'au lundi 27 août 2012 à 5 h, entre la rue Saint-Dominique et le boulevard Saint-Laurent;

Fermeture temporaire complète sur la rue Marie-Anne Est :

- le samedi 22 septembre 2012 de 9 h à 21 h et le dimanche 23 septembre 2012 de 9 h à 17 h, entre la rue Saint-Denis et la rue Rivard.

Fermeture temporaire complète sur la rue Duluth :

- le samedi 19 mai 2012 de 11 h à 18 h et le dimanche 20 mai 2012 de 11 h à 18 h, entre la rue Saint-Denis et la rue Drolet;
- le samedi 14 juillet 2012 de 11 h à 18 h et le dimanche 15 juillet 2012 de 11 h à 18 h, entre la rue Saint-Denis et la rue Drolet.

Inversement de la circulation sur la rue Saint-Dominique :

- du jeudi 7 juin 2012 à 00 h 01 jusqu'au lundi 18 juin 2012 à 5 h, entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins Saint-Laurent;
- du jeudi 23 août 2012 à 00 h 01 jusqu'au lundi 27 août 2012 à 5 h, entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins Saint-Laurent.

Interdiction de stationnement sur la rue Clark :

- du jeudi 7 juin 2012 à 00 h 01 jusqu'au lundi 11 juin 2012 à 5 h, entre la rue Sherbrooke et la rue Milton;
- du jeudi 14 juin 2012 à 00 h 01 jusqu'au lundi 18 juin 2012 à 5 h, entre la rue Sherbrooke et la rue Milton;
- du jeudi 23 août 2012 à 00 h 01 jusqu'au lundi 27 août 2012 à 5 h, entre la rue Sherbrooke et la rue Milton;

Interdiction de stationnement sur la rue Saint-Dominique :

- du jeudi 7 juin 2012 à 00 h 01 jusqu'au lundi 11 juin 2012 à 5 h, entre la rue Sherbrooke et la rue Guilbault;
- du jeudi 14 juin 2012 à 00 h 01 jusqu'au lundi 18 juin 2012 à 5 h, entre la rue Sherbrooke et la rue Guilbault;
- du jeudi 23 août 2012 à 00 h 01 jusqu'au lundi 27 août 2012 à 5 h, entre la rue Sherbrooke et la rue Guilbault.

D'ÉDICTER une ordonnance en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3) permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les tronçons identifiés ci-dessous, aux dates et aux heures mentionnées :

Sur l'avenue du Mont-Royal Est, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue D'Iberville :

- entre 8 h et 23 h pour chacun des jours inclus dans période allant du mercredi 6 juin 2012 au dimanche 10 juin 2012;
- entre 8 h et 23 h pour chacun des jours inclus dans la période allant du jeudi 30 août 2012 au dimanche 2 septembre 2012.

Sur le boulevard Saint-Laurent, entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins :

- entre 8 h et 23 h pour chacun des jours inclus dans la période allant du jeudi 7 juin 2012 au dimanche 10 juin 2012.

Sur le boulevard Saint-Laurent, entre la rue Sherbrooke et l'avenue du Mont-Royal :

- entre 8 h et 23 h pour chacun des jours inclus dans la période allant du jeudi 14 juin 2012 au dimanche 17 juin 2012;
- entre 8 h et 23 h pour chacun des jours inclus dans la période allant du jeudi 23 août 2012 au dimanche 26 août 2012.

Sur le boulevard Saint-Laurent, entre la rue Saint-Viateur et l'avenue du Mont-Royal :

- entre 8 h et 23 h pour chacun des jours inclus dans la période allant du jeudi 14 juin 2012 au dimanche 17 juin 2012;
- entre 8 h et 23 h pour chacun des jours inclus dans la période allant du jeudi 9 août 2012 au dimanche 12 août 2012.

Sur la rue Saint-Denis, entre la rue Roy et la rue Gilford :

- entre 8 h et 23 h le samedi 19 mai 2012 et le dimanche 20 mai 2012;
- entre 8 h et 23 h le samedi 14 juillet 2012 et le dimanche 15 juillet 2012;

- entre 8 h et 23 h pour chacun des jours inclus dans la période allant du vendredi 21 septembre 2012 au lundi 24 septembre 2012.

Sur l'avenue du Parc, entre l'avenue Van Horne et l'avenue du Mont-Royal :

- entre 8 h et 23 h le samedi 26 mai 2012 et le dimanche 27 mai 2012;
- entre 8 h et 23 h le samedi 18 août 2012 et le dimanche 19 août 2012.

Sur l'avenue Laurier Ouest, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Hutchison :

- entre 8 h et 23 h pour chacun des jours inclus dans la période allant du jeudi 14 juin 2012 au dimanche 17 juin 2012.

D'ÉDICTER une ordonnance en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., c. O-0.1) permettant d'occuper le domaine public à des fins privés et autorisant l'opération de cafés-terrasses jusqu'à 1 heure sur les tronçons identifiés ci-dessous, aux dates et aux heures mentionnées :

Sur l'avenue du Mont-Royal Est, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue D'Iberville :

- du mercredi 6 juin 2012 à 7 h jusqu'au dimanche 10 juin 2012 à 17 h;
- du jeudi 30 août 2012 à 7 h jusqu'au dimanche 2 septembre 2012 à 17 h.

Sur le boulevard Saint-Laurent, entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins :

- du jeudi 7 juin 2012 à 9 h jusqu'au dimanche 10 juin 2012 à 23 h;

Sur le boulevard Saint-Laurent, entre la rue Sherbrooke et l'avenue du Mont-Royal :

- du jeudi 14 juin 2012 à 9 h jusqu'au dimanche 17 juin 2012 à 23 h;
- du jeudi 23 août 2012 à 9 h jusqu'au dimanche 26 août 2012 à 23 h.

Sur l'avenue Laurier Ouest, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Hutchison :

- du mercredi 13 juin 2012 à 9 h jusqu'au lundi 18 juin 2012 à 18 h.

Sur la rue Saint-Denis, entre la rue Roy Est et la rue Gilford :

- du samedi 19 mai 2012 à 9 h jusqu'au dimanche 20 mai 2012 à 17 h;
- du samedi 14 juillet 2012 à 9 h jusqu'au dimanche 15 juillet 2012 à 17 h;
- du vendredi 21 septembre 2012 à 9 h jusqu'au lundi 24 septembre 2012 à 17 h.

Sur l'avenue du Parc, entre l'avenue du Mont-Royal et l'avenue Van Horne :

- du samedi 26 mai 2012 à 9 h jusqu'au dimanche 27 mai 2012 à 17 h;
- du samedi 18 août 2012 à 9 h jusqu'au dimanche 19 août 2012 à 17 h.

Sur le boulevard Saint-Laurent, entre l'avenue du Mont-Royal et la rue Saint-Viateur :

- du jeudi 14 juin 2012 à 9 h jusqu'au dimanche 17 juin 2012 à 17 h;
- du jeudi 9 août 2012 à 9 h jusqu'au dimanche 12 août 2012 à 17 h.

De permettre exceptionnellement l'opération de cafés-terrasses sur le domaine public jusqu'à 3 h sur les tronçons et aux dates suivantes :

Sur l'avenue du Mont-Royal Est, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue D'Iberville :

- du jeudi 7 juin au samedi 9 juin 2012;

Sur le boulevard Saint-Laurent, entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins :

- du jeudi 7 juin 2012 au samedi 9 juin 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1125029001

CA12 25 0122

Adoption du Règlement (2012-05) modifiant le *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1) et le *Règlement intérieur sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et aux employés* (2011-02).

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

D'adopter le règlement 2012-05 - *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1) et le *Règlement intérieur sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (2011-02).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1123172002

40.04

Adoption du Règlement (2012-06) modifiant le *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C- 4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Ce dossier est retiré lors de l'adoption de l'ordre du jour.

40.04 1120482004

CA12 25 0123

Adoption du Règlement (2012-08) modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - exercice financier 2012 (2011-25).

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

D'adopter le règlement 2012-08 - *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - exercice financier 2012 (2011-25).*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1121209001

CA12 25 0124

Procéder à la nomination de madame Marie-Hélène Banquet à titre de secrétaire d'arrondissement substitut en remplacement de madame Dina Tocheva.

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Piper Huggins

et résolu :

DE nommer madame Marie-Hélène Banquet à titre de secrétaire d'arrondissement substitut en remplacement de madame Dina Tocheva.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1124689016

CA12 25 0125

Levée de la séance

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 16 avril 2012. Il est 10 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

le maire Luc Ferrandez
maire d'arrondissement

François Le Brun
secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 mai 2012.